



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



## MOTION

Luxembourg, le 18 juin 2019

Dépôt : Martine Hansen

Groupe politique CSV

Pl 7268

La Chambre des Député-e-s :

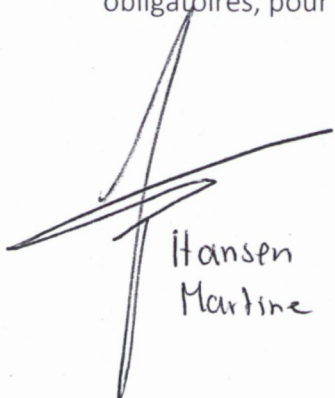
- Rappelant l'article 23 de la Constitution selon lequel « L'Etat veille à l'organisation de l'instruction primaire, qui sera obligatoire et gratuite et dont l'accès doit être garanti à toute personne habitant le Grand-Duché » ;
- Notant que l'article 1bis. de la loi du 29 août 2017 portant sur l'enseignement secondaire souligne que l'enseignement secondaire dans les lycées est gratuit pour chaque élève habitant le Grand-Duché de Luxembourg ;
- Constatant dans ce contexte que depuis la rentrée scolaire 2018/2019, les manuels scolaires obligatoires sont gratuits dans l'enseignement secondaire ;
- Notant que les élèves de la formation professionnelle ont non seulement besoin de *manuels* scolaires mais aussi de *matériel* scolaire spécifique ;
- Sachant que ce matériel scolaire spécifique n'est pas mis gratuitement à la disposition des élèves ;
- Constatant que le matériel scolaire utilisé par les élèves peut s'avérer coûteux selon l'ordre d'enseignement ou la formation professionnelle envisagée ;
- Souhaitant garantir une réelle égalité de traitement à tous les élèves de l'enseignement secondaire ;



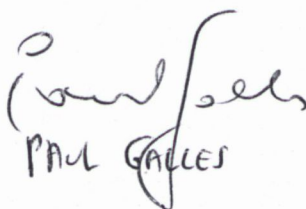
CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Invite le gouvernement :

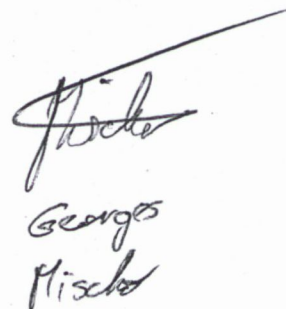
- A effectuer une évaluation des coûts totaux du matériel scolaire spécifique dont les élèves ont besoin ;
- A introduire une subvention du *matériel scolaire*, autres que les manuels scolaires obligatoires, pour tous les élèves de l'enseignement secondaire.



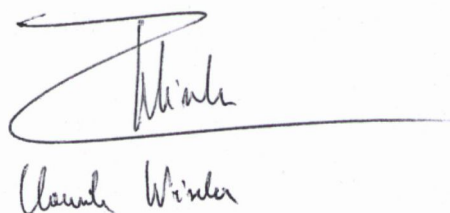
Hansen  
Martine



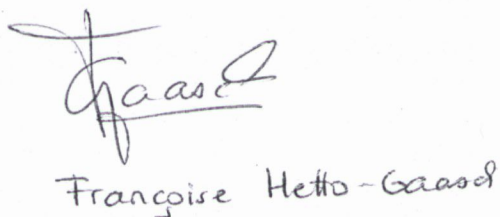
Paul Gallès



Georges  
Misch



Claude Winder



Françoise Hetto-Gaas